

MANDAT POUR EFFECTUER LES TELEPROCEDURES PERMIS DE CONDUIRE



Je soussigné,

Né(e) le : à :

Adresse :

.....

Tel : Courriel :

Pour les mineurs, le représentant légal M/Mme :

(ci-après l'Elève)

Donne mandat à

Raison ou dénomination sociale : **ALEX CONDUITE**

Exploité par : **ALEXANDRE TOUCHAIS**

Agrément préfecture : **E2208500140** du : **17/11/2022**

Assuré par : **Allianz** Police N°: **49440932** N° SIRET : **92034566700017**

(ci-après l'Etablissement d'enseignement)

Pour effectuer pour mon compte les formalités administratives liées aux démarches suivantes :

Création des procédures de demande de permis de conduire en ligne.

En cas de recueil complémentaire (pièce jointe manquante ou inadaptée à fournir pour l'instruction), seul l'établissement d'enseignement pourra le faire.

L'Etablissement d'enseignement téléchargera et éditera pour moi les documents utiles à la formation (récépissé de dépôt de la demande et attestation d'inscription au permis de conduire).

Tout frais lié à cette demande de permis de conduire en ligne sera mis à la charge de l'Elève.

- Je suis informé qu'une demande réalisée avec ce mandat ne peut faire l'objet d'un transfert d'une auto-école vers une autre.
- Je suis informé qu'il n'est pas possible d'effectuer une démarche via ce mandat lorsqu'il s'agit d'une perte, d'un vol ou si je me trouve dans une région soumise à la taxe régionale (DOM hors Guadeloupe, Corse).

Fait le : à :

Signature de l'élève ou du représentant légal

Cachet de de l'établissement

ALEX CONDUITE
35bis rue du Donjon
85500 LES HERBIERS
06 43 28 76 11 – contact@alex-conduite.fr
Agrément N° 22 085 0014 0
Siret : 920 345 667 00017

IMPORTANT : Le présent mandat est consenti pour toute la durée du contrat de formation à la conduite conclu entre l'Elève et l'Etablissement d'enseignement.

A ce titre, ce dernier doit conserver ce mandat dans le dossier de l'Elève pendant une durée d'au moins 6 mois pendant toute la durée qui liera les cosignataires pour l'obtention du permis de conduire.

Ce mandat pourra être présenté en cas de contrôle ou de contestation.